



Etablissement libre d'Enseignement Supérieur fondé en 1899  
Certifié au Niveau II par la CNCP  
107, rue de Tolbiac Paris 75013 – Tél. 01 45 70 73 37 Fax 01 72 70 38 80  
Sarl au capital de 445.200 Euros  
R.C.S. PARIS B 504 435 421

« VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE »  
VAE  
TITRE DE JOURNALISME – MASTERES I et II

Année universitaire 2010/2011

#### MODALITES DE PRE INSCRIPTION

**Les frais d'inscription** sont d'un montant de **250 €** (*chèque à l'ordre de l'ESJ à joindre impérativement avec le dossier de candidature*)

#### Pièces obligatoires à joindre

- \_ lettre signée de motivation,
- \_ 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport) en cours de validité,
- \_ 1 enveloppe (format A5) timbrée à 0,86 €.
- \_ 1 justificatif de domicile ou d'hébergement (en France métropolitaine),
- \_ 2 photos format identité récentes mentionnant vos nom et prénom au dos, ou bien photo par format JPEG

#### DELAI DE REPONSE

Une convocation l'oral d'admission sera adressée aux candidats retenus, par mail. La réponse de la commission d'admission vous parviendra par courrier ou par mail (si aucune réponse ne vous parvient au delà d'un mois, vous pouvez contacter l'administration ESJ).

#### MODALITES D'INSCRIPTION

**Les frais de dossier de candidature** d'un montant de **180 €** couvrent l'étude et le suivi administratif du dossier de candidature.

**Les frais de procédure de la VAE (à régler avant chaque étape)**



Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans le présent dossier et déclare :

1. déposer ma candidature pour la procédure de **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)** pour l'année universitaire 2010/2011,

2. avoir pris acte des conditions de ladite candidature,

3. et approuver la note qui suit :

Art 1 : Toute somme versée à l'école reste définitivement acquise en totalité à cette dernière.

Art 2 : Pendant la scolarité et à quelque moment que ce soit de l'année, aucun remboursement ne sera effectué et la totalité de l'inscription sera due.

Art 3 : Il ne pourra être étudié un éventuel remboursement qu'en cas de décès ou d'hospitalisation de longue durée du (de la) candidat(e); le certificat y afférent devant parvenir à la direction de l'école par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à ..... le ..... Signature du (de la) candidat(e)

**NOTA :**

*Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par la commission. Pour une bonne gestion de votre dossier, celui-ci doit être complet et dûment rempli et retourné à l'E.S.J. - Service des inscriptions – 107 rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Téléphone : 01.45.70.73.37 – courriel : [contact@esj-paris.com](mailto:contact@esj-paris.com)*